



Extrait du Club Taurin Joseph Peyré

<http://clubtaurinpau.com/spip.php?article877>

Nîmes pour Simon Casas

- Temporada

-



Date de mise en ligne : lundi 21 décembre 2009

Copyright © Club Taurin Joseph Peyré

- Tous droits réservés

Communiqué datant de lundi.

" Le bureau municipal de la ville de Nîmes, composé du Maire, des adjoints au maire et des deux conseillers municipaux de la majorité membres de la commission tauromachique municipale, s'est réuni pour examiner les propositions des deux candidats à la délégation de service public pour l'organisation des spectacles tauromachiques dans les arènes de Nîmes.

Le Maire, au vu de la qualité des deux offres présentées avait souhaité recueillir l'avis de cette instance avant de se prononcer sur le choix du candidat appelé à gérer les arènes sur la période 2010-2014.

L'ensemble des deux propositions a été présenté par les services municipaux qui ont assisté Daniel Jean Valade et Françoise Martin durant la négociation.

Il ressort de ces négociations, une amélioration très sensible des offres par rapport à la délégation actuelle, principalement dans le nombre et la qualité des spectacles proposés. De même, les offres financières présentent toutes les deux une évolution très intéressante pour la Ville avec notamment :

1/ la suppression, à la demande de la Ville, des frais de réservation sur les places de corrido,

2/ l'intégration, dans le périmètre de calcul de la redevance, de l'ensemble des recettes afférentes à la délégation (sponsoring, droits télévisuels, viandes de toro...) et non plus seulement les recettes de billetterie,

3/ la fixation d'une redevance minimale annuelle de 350 000 Euros (il était demandé dans la consultation 120 000 Euros).

Les élus ont pu aborder l'ensemble des aspects et ont constaté une augmentation très significative du nombre de spectacles prévus au contrat par rapport au précédent. Cela notamment chez le candidat SIMON CASAS PRODUCTION avec 23 spectacles (sans le trophée des As) contre 21 pour MECA ORGANISATION.

Les services ont pu répondre aussi à l'ensemble des questions posées sur les aspects juridiques de la négociation et ont pu très clairement indiquer, d'une part la parfaite égalité de traitement des deux offres et d'autre part ont pu lever les quelques interrogations évoquées au cours des dernières semaines, notamment l'aspect juridique d'une éventuelle sous-traitance a été écarté de manière très nette au vu des analyses précises des juristes et de la jurisprudence existante, chaque candidat faisant appel à des prestations de services pour l'exercice de la délégation, ceci étant parfaitement légal.

A l'issue de cette présentation très complète, un vote à été organisé à bulletin secret. 14 se sont exprimés en faveur de SIMON CASAS PRODUCTION, 7 en faveur de MECA ORGANISATION.

Ainsi, Jean-Paul FOURNIER a décidé de suivre l'avis du bureau municipal et a retenu la candidature de SIMON CASAS PRODUCTION pour cette DSP. Il proposera au Conseil Municipal du 9 janvier prochain de valider ce choix".